

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2007011

Signataire : Eric PLEE

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2007/2008.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

COLLEGE GABRIEL PERI

- 200 € pour le projet "L'Espagne des 3 cultures".

COLLEGE JEAN MOULIN

- 100 € pour le projet "Commémoration du souvenir".
- 100 € pour le projet "Théâtre en 4^{ème}".
- 200 € pour le projet "Voyage aux Pays de Galles".
- 100 € pour le projet "Raconte-moi une histoire".
- 100 € pour le projet "Concours fiches de lecture".
- 100 € pour le projet "La danse dans tous ses états".
- 100 € pour le projet "Atelier Stratégie et réflexion"
- 200 € pour le projet "L'expression de soi avec le SLAM".
- 200 € pour le projet "Les transformations de Paris au XIX^{ème} siècle : l'exemple du second Empire".
- 100 € pour le projet "3^{ème} cinéma".
- 200 € pour le projet "Voyage en Espagne".

- 190 € pour le projet "La vengeance : réflexions sur le personnage d'Oreste".

LYCEE D'ALEMBERT

- 400 € pour le projet "Tailleur pour drame".

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 200 € pour le projet "Les 24h du solex".

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :
65738.22 (65738.22.303) pour 2 490 euros.

Pour le Maire

L'adjoint délégué